

Vos questions / nos réponses

Parent toxicomane

Par [Anonyme1803](#) Postée le 29/05/2024 08:22

Pouvons nous demander pardon à un enfant de 11 ans par rapport à notre toxicomanie et les erreurs qui en a découlé et que cette maladie est en voie de guérison ?

Mise en ligne le 03/06/2024

Bonjour,

Nous manquons d'éléments de contexte pour vous faire une réponse au plus près de votre situation individuelle.

Nous comprenons que vous cherchez à poser des mots et donner des explications auprès d'un enfant qui a été exposé aux consommations d'un parent.

Il est parfois difficile de trouver les mots justes et adaptés sur des sujets complexes comme les consommations de produits, les conséquences que cela peut engendrer en terme de comportements...

Il est tout à fait possible de trouver du soutien auprès de professionnels afin d'être aidé à dialoguer et à "dire les choses". Dans ce sens il vous est possible de solliciter des structures comme les Maisons des Adolescents (MDA) ou les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC).

Dans les 2 cas, ce sont des structures qui accueillent dans un cadre confidentiel et gratuit, sans jugement de la part des professionnels qui y exercent.

Vous trouverez en bas de réponse des coordonnées de lieux adaptés dans le périmètre géographique que vous nous avez indiqué.

Si vous souhaitez nous expliquer davantage votre situation pour que nous puissions essayer de vous répondre au mieux, n'hésitez pas à contacter un de nos écoutants. Nous sommes accessibles 7J/7J, par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) de 8H à 2H du matin ou par le Chat de notre site Drogues Info Service du lundi au vendredi de 14H à minuit et le samedi et le dimanche de 14H à 20H.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

CJC ONM DIEPPE

10 bis avenue du général Leclerc
76200 DIEPPE

Tél : 02 32 90 90 41

Consultat° jeunes consommateurs : Secrétariat téléphonique et accueil du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Si les horaires d'accueil ne permettent pas d'avoir accès à la CJC (formation, travail...), des rendez-vous à d'autres horaires peuvent être proposés

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Maison Des Adolescents Dieppe](#)